

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 51 Votes Pour : 51 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TRANSPORT – TIL intra-stations N° 2023-37
--	--

Présents (40) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, DUPREZ Jean-Pierre, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (11) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (11) :
DESMARIS Nadine à CARRERE Philippe
DUNAN Anne à BUERBA Jean-Pierre
ESTRADE Pierre à BALAGNA Patrice
MALERE Hélène à FINES Frédéric
ARMANET Henri à GALAUP Dominique
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
BRUNET André à RODRIGUEZ Marie-José
DARAN René à SALAT Jacques
NARS Aline à MIR André
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

M. Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la demande exposée lors du conseil communautaire du 20 décembre 2022 par délibération n°2022-122, à savoir solliciter la Région sur la possibilité de prendre en compte cette mobilité en TIL, afin de bénéficier de l'aide de la Région à hauteur de 30% du déficit.

La Région ayant répondu favorablement, Monsieur le Président propose de conventionner avec la Région afin de mettre en œuvre cette mobilité pour l'hiver 2023-2024 sous forme de TIL,

sous réserve de délibérations concordantes des prestataires : SPL Peyragudes, SEM Piau et mairie de Saint Lary Soulan.

D'après les données de dépenses et recettes prévues par les stations, 52 000€ seraient pris en charge par la Région Occitanie.

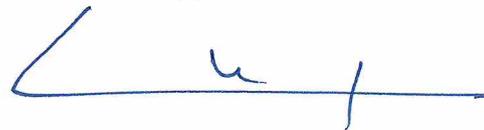
Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le transport intra-stations sous réserve de délibérations concordantes des prestataires concernés à savoir SPL Peyragudes, SEML Piau Engaly et Mairie de St Lary Soulan s'engageant à supporter le reste à charge ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU